



## Contrat de location de la salle communale de Chevilly

Locataire Nom, prénom :

Adresse :

Adresse mail :

No de téléphone :

Date de réservation :

Prix de la location :  
(selon tarifs en page 2)

### Conditions de location

La location est confirmée à réception de la copie de ce contrat, dûment datée et signée au verso.

Les locaux, le matériel, la vaisselle et services ainsi que les appareils ménagers seront rendus propres, en bon état de fonctionner et rangé selon photos. Si tel n'est pas le cas, les heures de nettoyage et de rangement ainsi que les dégâts seront facturés. Le tarif horaire fixé par la Municipalité est de CHF 50.00/heure.

Après utilisation, le sol de la salle doit être balayé puis panossé sans produit (pas à grande eau), les fenêtres doivent être fermées, les stores relevés, les poubelles vidées.

Un sac poubelle de 110lt est inclus dans le prix de la location. Les sacs supplémentaires (officiels et de couleur blanche) sont apportés par le locataire lui-même et sont à sa charge. Les containers pour sacs poubelle du village sont à disposition des locataires.

Il est strictement interdit de clouer ou d'agrafer quoique ce soit contre les parois de la salle et de la poutraison, notamment sur la galerie.

Les broches et grillades sont permises uniquement sur l'emplacement réservé (rectangle en gravier). En cas d'utilisation à un autre endroit, les dégâts ou travaux de nettoyage seront facturés au locataire.

La salle villageoise étant située au milieu du village, toute nuisance sonore doit être évitée. Les fenêtres et impostes doivent être gardés fermés dès 22h00.

Les véhicules peuvent être parkés soit sur les places de gauche qui se trouvent en-dessous de la cour de la salle (en veillant à laisser libres les places des locataires des appartements du bâtiment communal qui sont situées sur la droite), soit dans la cour, ou encore sur les places communales situées à la Rue des Fontaines. En cas de besoin supplémentaire, nous vous remercions d'utiliser uniquement les bords de routes du village, sur un seul côté de la chaussée et en évitant les virages et les accès aux propriétés privées.

Le locataire peut obtenir la clé de la salle au plus tôt l'après-midi précédant le jour de location, en prenant contact avec la concierge, Mme Deborah Brühlhart, au 076 391 06 91. Le jour et l'heure du contrôle et du retour de la clé seront fixés d'entente avec Mme Brühlhart.

En cas de location du beamer et/ou de l'écran, une utilisation minutieuse de ce matériel professionnel de valeur vous est demandée. Les explications quant à leur emploi sont également données par la concierge, Mme Brühlhart. Pour information, aucune installation de sonorisation n'est disponible dans la salle communale.

**Tarif de location**

	<u>Résident de Chevilly</u> Pour propre usage et non pour des tiers	<u>Locataire extérieur</u>
<u>Location complète</u> (salle, cuisine, galerie)	CHF 200.00	CHF 350.00
<u>Petite location</u> (galerie seulement)	CHF 25.00	Pas possible
<u>Location de l'écran</u>	CHF 20.00	CHF 20.00
<u>Location de l'écran et du beamer</u> (sans sonorisation)	CHF 50.00	CHF 50.00

**Coût du matériel en cas de dégât**

<u>Matériel</u>	<u>Prix unitaire</u>
Table	CHF 800.00
Chaise	CHF 110.00
Assiette plate	CHF 11.00
Assiette à dessert	CHF 6.50
Tasse à bouillon	CHF 8.50
Tasse à café	CHF 5.50
Sous-tasse	CHF 4.50
Couteau	CHF 6.50
Fourchette	CHF 3.50
Cuillère à soupe	CHF 3.00
Cuillère à café	CHF 2.00
Verre à vin blanc	CHF 1.50
Verre à vin rouge	CHF 1.50
Ecran	CHF 5'000.00
Beamer	CHF 5'000.00

Lu et approuvé, date et signature : .....